REPUBLIQUE FRANCAISE

1

Liberté, égalité, fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2023

Arrondissement de **Forcalquier**

Département des Alpes-de-Haute-

Provence

Canton de Valensole

Commune de **Gréoux-les-Bains**

Nombre de conseillers

En exercice: 23 Présents: 15

Votants:

15 21

Date de convocation 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures, Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir:

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES.

Absents:

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

OBJET : Avance sur subvention à l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains »

Rapporteur: Monsieur Alain ROUX

Vu les articles L.2251-3-1, R.2251-2, L.3231-3-1, R.3231, L.4253-5 et R.4253-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les communes peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales dotées de la personnalité morale et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan local ;

Considérant que l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains » doit faire face aux dépenses liées au début d'exercice de l'année 2024 ;

Le rapporteur informe l'assemblée que l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains » demande une avance d'un montant de 20 000 euros, dans l'attente de l'attribution définitive de la subvention allouée pour 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à

APPROUVE le versement d'une avance sur la subvention 2024 d'un montant de 20 000 euros à l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains »,

PRECISE QUE les crédits correspondants seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2024.

Délibéré à Gréoux-les-Bains, Le 19 décembre 2023

Signé,

<u>Le 20 DEC, 2023</u>

Accusé de réception en préfecture 004-210400941-20231219-DEL-2023-090-DE Date de télétransmission 120/12/2023 esite internet de la mairie : Date de réception préfectule : 20/12/2023 site internet de la mairie :

Le 2 0 DEC. 2023

Le Maire

Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Nicole VENTEUX